

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 15 mars 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00023
Propriétaire(s) : Mohammad Matar
Emplacement : 1480, 1482, avenue Goth
Quartier : 10 - Gloucester-Southgate
Description officielle : partie du lot 8, conc. 4 (façade Rideau)
Zonage : R2N
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chacune des moitiés de la maison jumelée en cours de construction.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 11,77 mètres sur l'avenue Goth sur une profondeur de 92,28 mètres. Sa superficie sera de 1098,5 mètres carrés. La parcelle est occupée par une moitié de la maison jumelée en cours de construction dont l'adresse municipale sera le 1480, avenue Goth.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 du plan soumis. Il aura une façade de 10,47 mètres sur l'avenue Goth sur une profondeur de 92,11 mètres. Sa superficie sera de 970,5 mètres carrés. La parcelle est occupée par un bâtiment accessoire et l'autre moitié de la maison jumelée en cours de construction dont l'adresse municipale sera le 1482, avenue Goth.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.